



# SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2024-03

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 22 mars 2024.

#### DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Yves GARY (arrive pour le vote de la délib. n°12) - M. Christian PRADAYROL (part après le vote de la délib. n°8) - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillères départementales : Mme Frédérique MEUNIER - Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

#### DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Henri SOULIER - M. Jean-Louis LASCAUX

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY

C.C.I. du Lot : Président : M. Jean HUGON

#### DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Marie-Christine LACOMBE (arrive pour le vote de la délib. n°8) représentant M. Philippe VIDAU - M. Eddie MARCOS représentant M. Jean-Paul FRONTY

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal COSTE - M. Jean-Jacques DELPECH représentant M. Francis COMBY

Conseil Départemental du Lot : Conseillère départementale : Mme Violaine DELPECH-FRAYSSE représentant M. Frédéric GINESTE

Communauté de Communes CAUVALDOR : Conseiller communautaire : M. Habib FENNI représentant M. Christophe PROENÇA

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Installation d'un délégué suppléant au conseil départemental du Lot**

**RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Corrèze du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant modification des statuts du Syndicat,

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac et notamment l'article 5 précisant que le Syndicat est administré par un comité syndical composé de l'ensemble des délégués représentant les membres du Syndicat. Les délégués sont désignés (titulaires et suppléants) par les organes délibérants des membres du Syndicat.

Au vu de la répartition du nombre de délégués et suite à la nomination d'un nouveau président de Cauvaldor, représentant auparavant le conseil départemental du Lot en tant que délégué suppléant, il convient d'installer le membre suppléant du conseil départemental du Lot pour le remplacer au sein du comité syndical.

La commission permanente du Département du Lot, réunie le 26 février 2024, a désigné Madame Violaine DELPECH-FRAYSSSE pour siéger en tant que déléguée suppléante à notre Syndicat.

Il est proposé au comité syndical :

- **D'installer** Madame Violaine DELPECH-FRAYSSSE, en qualité de déléguée suppléante représentant le Conseil Départemental du Lot.

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Président

Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20240328-2024-03-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024